



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026

DELIBERATION N° 2026/35

### DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Date de la convocation :  
**Vendredi 29 mai 2026**

Le **vendredi 5 juin 2026 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en **salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

Nombre de membres  
composant l'Assemblée : **27**

Nombre de conseillers  
en exercice : **27**

**ETAIENT PRESENTS** : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. MERY, *adjoints au Maire*, Mme MARI, M. GONZALEZ, M. MORETTI, M. DEFENDINI, Mme CASASOPRANA, Mme GABRIEL-REGIS, M. ROGLIANO, Mme PERI, M. BENARD, M. GUITERA, Mme MARCAGGI, Mme PIETRI, M. COUSIN, *conseillers municipaux*.

Nombre de membres  
présents : **18**

Nombre de votants : **27**

**ETAIT REPRESENTE** : Mme POZZO DI BORGIO (donne procuration à M. GONZALEZ), M BONARDI (donne procuration à M. FERRANDI), *adjoints au Maire*, Mme AVOLIO (donne procuration à M. MORETTI), Mme FONTAINE (donne procuration à Mme MARI), Mme FERRANDO (donne procuration à M. PELLEGRIN), M. ALESANDRI, (donne procuration à M. MERY), Mme MEZZACQUI, (donne procuration à Mme MARCAGGI), M. CASALONGA (donne procuration à M. COUSIN), Mme ROYER-FANTONI (donne procuration à Mme PIETRI), *conseillers municipaux*.

Quorum : **14**

Secrétaire de séance :  
**M. Fabien GONZALEZ**

Conformément aux dispositions des articles L.280 et suivants du Code électoral, le conseil municipal est appelé à procéder à l'élection des délégués et suppléants constituant le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs.

Le conseil municipal comprend vingt-sept membres, le nombre de délégués à élire est fixé à quinze conformément à l'article L.284 du Code électoral. Le nombre de suppléants à élire est fixé à cinq conformément à l'article L.286 du Code électoral.

L'élection se déroule :

- au scrutin de liste ;
- à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne ;
- sans panachage ni vote préférentiel.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Chargé de veiller au bon déroulement de l'élection, le bureau électoral est composé des deux membres présents les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes, conformément à l'article R.133 du Code électoral.



Deux listes de candidats ont été enregistrées :

**Liste conduite par la majorité municipale :**

**Délégués titulaires :**

- Etienne FERRANDI
- Marie-Jeanne DEFRANCHI
- Jean-Frédéric PELLEGRIN
- Karine POZZO DI BORGIO
- Jean-Paul BONARDI
- Anne Marie POGGI
- Marc MERY
- Marie-Josée MARI
- Fabien GONZALEZ
- Jessica AVOLIO
- Thomas MORETTI
- Marie Madeleine FONTAINE
- Gérard DEFENDINI
- Marie-Lucie CASASOPRANA
- Alexandra FERRANDO

**Suppléants :**

- Jean François ALESANDRI
- Claude GABRIEL-REGIS
- Dominique ROGLIANO
- Marie-Joséphine PERI
- Cédric BENARD

**Liste présentée par l'opposition :**

- Véronique PIETRI
- Christophe CASALONGA
- Pascale ROYER FANTONI
- Jean-Noël COUSIN

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection de quinze délégués titulaires et de cinq suppléants.

**DECISION**

**le Conseil Municipal,  
sur exposé de Monsieur Etienne Ferrandi,**

**VU** le Code général et notamment les articles L. 280 à L. 284 et L. 286 et R. 133 ;

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder à l'élection de quinze (15) délégués et de cinq (5) suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;

**Considérant** que deux listes de candidats ont été régulièrement déposées ;

**Considérant** que le scrutin s'est déroulé à bulletin secret et que vingt-sept (27) conseillers municipaux ont pris part au vote ;

**Considérant** que vingt-sept (27) suffrages ont été exprimés, dont vingt-trois (23) en faveur de la liste conduite par la majorité municipale et quatre (4) en faveur de la liste présentée par l'opposition ;

**PROCLAME** élu pour composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs, les délégués et suppléants désignés conformément au procès-verbal des opérations électorales comme suit :



**Délégués titulaires :**

- Etienne FERRANDI
- Marie-Jeanne DEFRANCHI
- Jean-Frédéric PELLEGRIN
- Karine POZZO DI BORGO
- Jean-Paul BONARDI
- Anne Marie POGGI
- Marc MERY
- Marie-Josée MARI
- Fabien GONZALEZ
- Jessica AVOLIO
- Thomas MORETTI
- Marie Madeleine FONTAINE
- Gérard DEFENDINI
- Christophe CASALONGA
- Pascale ROYER FANTONI

**Suppléants :**

- Marie-Lucie CASASOPRANA
- Alexandra FERRANDO
- Jean François ALESANDRI
- Claude GABRIEL-REGIS
- Dominique ROGLIANO

**PREND ACTE** des résultats de cette élection.

**VOTE**

**A l'unanimité.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....  
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus  
(au registre suivent les signatures)

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Etienne FERRANDI**